



Y a t il un recours pour ne pas devenir papa

Par **MOREL**, le **03/05/2009** à **21:59**

Bonjour,rrrnvoila je suis avec mon ami depuis plusieurs annee maintenant . Il y a quelque temps mon ami ma été infidèle , je lui est pardonnée , mais le problème c 'est que la personne avec qui il ma trompée est tomber enceinte , mon ami ne veut pas de cette enfant mais elle ci . Je ne support plus cette situation a t il un recours ? merci d avance .

Par **Marion2**, le **04/05/2009** à **09:21**

Bonjour,rrrnMême si votre ami refuse de reconnaître l'enfant,rrrnla future maman du bébé pourra sans problème engager une action en reconnaissance de paternité.rnSi elle ne le fait pas, l'enfant aura jusqu'à ses ses 28 ans pour engager cette action.rrrnVotre ami n'a aucun recours.rrrnCordialement.